

*Question présentée par le député :*

*M. Emmanuel Deonna*

*Date de dépôt : 23 juin 2022*

## **Question écrite urgente**

**Quelles mesures sont prises par l'établissement pénitentiaire de Champ-Dollon face à la vague caniculaire ?**

La situation à la prison de Champ-Dollon est particulièrement difficile : surpopulation (la prison compterait 529 détenus, 130 de plus que sa capacité initiale), vétusté et déficit de planification créeraient des conditions très peu supportables.

Le collectif « Parlons prisons » et La Ligue suisse des droits de l'homme, section Genève, viennent notamment de dénoncer le manque de mesures pour soulager les prisonniers en pleine canicule. L'office cantonal de la détention a informé la chaîne de télévision *Léman Bleu* qu'il faisait entre 29 et 30 degrés dans les cellules le 20 juin dernier. Des points d'eau seraient disponibles en tout temps par des lavabos et parfois des douches dans les cellules. Il a précisé que les guignards sont laissés ouverts pour la circulation de l'air.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

- ***Quelles mesures de prévention et de protection sont prises ou étudiées par l'administration pénitentiaire pour soulager les personnes détenues en cas de canicule (accès aux douches, aménagement des promenades, accès à l'eau potable, y compris à l'isolement, etc.) ?***
- ***Les ventilateurs et brumisateurs sont-ils autorisés dans les cellules ? Si oui, sont-ils en ce moment disponibles en nombre suffisant ? Les livraisons de ventilateurs et de brumisateurs sont-elles autorisées ?***